



31 juillet 2015

(15-3984)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 31 juillet 2015, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

Thiabendazole; Pesticide Tolerances for Emergency Exemptions (Thiabendazole. Limites maximales de résidus pour pesticide dans le cadre d'exemptions accordées en cas d'urgence)

Établissement d'une limite maximale temporaire pour les résidus de thiabendazole dans ou sur les pois verts écosés. Cette action est associée à l'utilisation au titre de la Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides (FIFRA) d'une exemption liée à une situation de crise autorisant l'emploi du pesticide en question comme produit de traitement des semences sur les semences de pois verts. Le texte notifié établit une limite maximale admissible pour les résidus de thiabendazole présents dans ou sur cette marchandise. Cette limite maximale temporaire de résidus deviendra caduque au 31 décembre 2018.

Le texte réglementaire notifié entre en vigueur le 17 juillet 2015. La date limite pour la réception des objections et des demandes d'audition, accompagnées du numéro d'identification (ID) de dossier (*docket*) EPA-HQ-OPP-2015-0396, est le 15 septembre 2015.

Règle finale publiée dans le Federal Register, Volume 80, n° 137 (vendredi 17 juillet 2015) [*Rules and Regulations* (Règles et règlements)] [Pages 42397-42400] <http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2015-07-17/html/2015-17681.htm>.

Cette action fait suite à l'adoption d'un règlement établissant des limites maximales de résidus pour le thiabendazole dans ou sur de multiples produits.

La règle finale est accessible comme suit: Federal Register Volume 79, n° 186 (jeudi 25 septembre 2014) [*Rules and Regulations* (Règles et règlements)] [Pages 57450-57458] <http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2014-09-25/pdf/2014-22833.pdf>.

Le présent addendum concerne:

- Une modification de la date limite pour la présentation des observations
- La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation
- Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié
- Le retrait d'une réglementation projetée
- Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur
- Autres:

Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*

Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (jj/mm/aa): Sans objet

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: autorité nationale responsable des notifications, point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Susan Lewis, Registration Division (7505P), Office of Pesticide Programs, Environmental Protection Agency, 1200 Pennsylvania Ave. NW., Washington, DC 20460-0001.
Téléphone: +(1 703) 305 7090. Courrier électronique: RDFRNotices@epa.gov

Texte(s) disponible(s) auprès de: autorité nationale responsable des notifications, point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

United States SPS National Notification Authority, USDA Foreign Agricultural Service, International Regulations and Standards Division (IRSD), Stop 1014, Washington D.C. 20250.
Téléphone: +(1 202) 720 1301. Fax: +(1 202) 720 0433. Courrier électronique: us.spsenquiry@fas.usda.gov
